

PRIX FRANCO-ALLEMAND DE LA CHANCELLERIE

Mercredi 23 Janvier 2019

Lieu : Institut Goethe – Nancy -18h-

**Concours ouvert aux personnes inscrites à l'Université de Lorraine
et présentant un mémoire/projet ou toute autre réalisation franco-
allemande**

à forte valeur ajoutée interculturelle

achevé entre le 1^{er} septembre 2017 et le 20 novembre 2018.

FORMULAIRE DE CANDIDATURE

*(A JOINDRE IMPERATIVEMENT AVEC LE MEMOIRE,
LE PROJET OU LA PRODUCTION DU CANDIDAT)*

Le présent formulaire est à compléter *en français* et à renvoyer en format « pdf »
sous forme électronique

- **avec la version numérique du mémoire/du projet/ou de la production correspondant (e)**
- **avant le 10 décembre 2018 minuit,**
- à : cfalor-contact@univ-lorraine.fr

TITRE/NOM DU PROJET/MEMOIRE/AUTRE REALISATION :

RESUME DU PROJET/MEMOIRE/AUTRE REALISATION

(15 A 30 LIGNES AU MAXIMUM)

IMPORTANCE DE LA DIMENSION FRANCO-ALLEMANDE DE VOTRE PROJET/MEMOIRE/AUTRE REALISATION

(8 A 15 LIGNES AU MAXIMUM) :

NOMBRE D'ETUDIANT (S) AYANT PARTICIPE AU PROJET/MEMOIRE/AUTRE REALISATION ((Mettre « 1 » si vous êtes l'unique auteur)

Nombre :

INFORMATIONS RELATIVES AU(X) CANDIDAT(S)

Pour chaque candidat ayant participé au projet/mémoire/autre réalisation, merci d'indiquer :

Candidat 1 :

- Nom de **la formation** du candidat (au moment de la réalisation du projet) :
- Nom :
- Prénom :
- Numéro d'identifiant étudiant (actuel ou celui de l'an dernier) :
- Date de naissance :
- Nationalité :
- Adresse :
- Téléphone :
- Courriel :

Candidat 2 :

Idem

....

INFORMATIONS RELATIVES A VOS ETUDES /DIPLOME D'ETUDES

- Dénomination précise du diplôme :
- Nom du responsable de la formation :
- Note ou évaluation obtenue (Si le travail a été évalué) :
- Langues utilisées dans la production ou le mémoire :

DECLARATION D'ENGAGEMENT

Si je suis lauréat, je m'engage (ainsi que les membres de mon groupe, le cas échéant) à être présent à la remise du prix qui se déroulera **le mercredi 23 janvier 2019**.

ACCEPTATION DE COMMUNICATION DES DONNEES AUX FINS DE VALORISATION DU PRIX FRANCO-ALLEMAND DE LA CHANCELLERIE

Dans le respect de la déclaration de protection de données du règlement européen du 25 mai 2018, j'accepte par la présente que les données que je fournis dans ce formulaire soient collectées et stockées électroniquement. Mes données sont uniquement collectées dans le cadre de ma candidature au Prix franco-allemand de la chancellerie.

Elles permettront la sélection de candidats pour le prix franco-allemand de la Chancellerie, son organisation et la communication dans le cadre de ce projet. Les données seront transmises uniquement dans ce cadre et supprimées au plus tard un an après l'évènement.

En envoyant ce formulaire d'inscription, je confirme avoir lu ce paragraphe et en accepter les termes sans condition.

J'ai lu la clause d'acceptation de communication des données personnelles conformément à la réglementation européenne du 25 mai 2018

et certifie exactes toutes les informations mentionnées ci-dessus.

Date : / / 2018

Lieu :

Prénom, Nom et Signature(s) du ou des candidats (en cas de travail en groupe)

! IMPORTANT !

Penser à conserver une copie de ce formulaire de candidature rempli AVANT d'effectuer votre envoi électronique.

Veillez bien noter que la date limite du dépôt du dossier complet de candidature est le 10 décembre 2018 inclus (date de réception du courriel faisant foi).

Attention, tout dossier incomplet ne pourra être retenu !

PRIX FRANCO ALLEMAND DE LA CHANCELLERIE - REGLEMENT

Préambule

La création de ce Prix en 2016 s'inscrit dans une vision commune de ses partenaires : le Rectorat de l'académie de Nancy-Metz, l'Université de Lorraine (réseau CFALOR), le Goethe-Institut, l'Association des Amis de l'Université de Lorraine (AAUL). Il s'agit de souligner une relation franco-allemande fondée sur l'amitié, se développant dans la durée, avec la responsabilité d'agir pour un avenir européen.

Article 1 – Les travaux éligibles au Prix franco-allemand de la Chancellerie

Il est créé un Prix franco-allemand, annuel, délivré par le Recteur de l'académie de Nancy-Metz, en partenariat avec le Goethe-Institut, l'Université de Lorraine (Réseau franco-allemand du CFALOR) et l'AAUL (Association des Amis de l'Université de Lorraine)

Le Prix récompense deux catégories de travaux ayant une dimension franco-allemande à large résonance :

*un travail écrit de type mémoire de recherche quel que soit le domaine de compétence concerné (Sciences humaines et sociale, management, droit, ingénierie ...)

*Et un rapport de stage, une action ou une production (audiovisuelle, numérique...) faisant la promotion de la relation franco-allemande ou relevant de l'interculturalité franco-allemande, et de la langue allemande.

Les mémoires ou productions visés peuvent **utiliser la langue française ou la langue allemande**. Ils sont susceptibles de concerner tous les champs du savoir et toutes les filières de formation (arts, lettres, langues, droit, économie, gestion, sciences, techniques, santé, sciences humaines et sociales, École Supérieure du Professorat et de l'Éducation).

Article 2 – Candidats éligibles au Prix franco-allemand de la Chancellerie

Le(s) étudiant(s) ou groupe d'étudiants candidat(e)s doit (doivent) être régulièrement

inscrit(s) en L3, M1 ou M2 à l'Université de Lorraine pour l'année universitaire en cours ou celle qui précède la date de dépôt du dossier de candidature.

Sous réserve qu'ils concernent un étudiant inscrit à l'UL, les textes/productions/actions soumis par les candidats peuvent avoir été réalisés dans un cadre pédagogique, scientifique, culturel, voire associatif (association étudiante de l'Université de Lorraine).

Article 3 – Publicité et instruction des dossiers de candidature

L'appel à candidature est diffusé en octobre par voie électronique (messagerie, site web, etc.) en direction des enseignants, enseignants-chercheurs encadrant des filières franco-allemandes et des étudiants susceptibles d'être concernés par le prix de la chancellerie.

Le dossier de candidature constitue le cadre de réponse imposé. Il doit être envoyé sous forme électronique à l'adresse mail indiquée dans l'appel à candidature.

Les dossiers de réponse sont instruits (envoi, réception) par le réseau universitaire franco-allemand de l'Université de Lorraine, le Centre Franco-Allemand de Lorraine (CFALOR). Le CFALOR examine la recevabilité et la qualité des dossiers reçus, puis transmet au jury les dossiers retenus.

Article 4 – Composition du jury

Le jury réunit des membres des domaines éducatifs, universitaires, culturels et socio-professionnels.

Il comprend des membres du Rectorat de l'académie Nancy-Metz, des membres de l'Université de Lorraine, le directeur du Goethe-Institut Grand Est ou son représentant, ainsi que des membres invités (choisis en raison de leur expertise).

Les membres du jury sont soumis à des règles strictes de confidentialité.

Le jury est souverain pour toute décision liée à l'attribution du Prix.

Article 5 – Montant et remise du Prix franco-allemand

La dotation du Prix franco-allemand est de 2000 € (deux mille euros), répartis également entre les deux catégories du Prix. Chaque année, le Prix est décerné par le Recteur, sur proposition du jury agréé par lui, lors d'une cérémonie officielle. Les partenaires et co-organisateurs du Prix de la Chancellerie (Goethe-Institut, Université de Lorraine, AAUL) sont pleinement associés à cette cérémonie.